



COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE TECHNIQUE RESEAU INFORMATION CULTURE

11 DECEMBRE 2017 - PHILHARMONIE DE PARIS

Participants

Mailys Affilé	Livre et Lecture en Bretagne	FILL
Jean-Louis Battistetti	ARCADE	PFI
Arnault Debris	FAR	PFI
Isabelle Meyrou		
Mounir Tarifi	Cité de la musique – Philharmonie de Paris	

Sommaire

Introduction.....	2
1. Point sur le réseau, les nouveaux entrants	2
2. Point sur la mise en place de la V15	3
3. Besoins des utilisateurs exprimés par les représentants des fédérations	3
4. Méthode à suivre en cas de fusion de deux structures	8
5. Questions diverses	9
Conclusion	10

Introduction

Mounir Tarifi salue les participants et ouvre le Comité Technique : c'est un comité restreint encore une fois, car la Fédération Arts Vivants et Départements n'a pas trouvé de personne disponible pour la représenter, c'est l'équipe RIC qui le fera.

1. Point sur le réseau, les nouveaux entrants

Quelques mouvements dans le réseau, des structures adhèrent, quelques-unes ont quitté le RIC.

- Le Motif va être dissout par la Région Ile de France. La direction du Livre du Conseil Régional va reprendre les missions du Motif, adhérer au RIC et récupérer le data du Motif.
- L'AVEC Limousin ferme définitivement au 31/12/2017.
- Les nouvelles adhésions en cours ou à venir sont nombreuses :
 - Le Conseil Régional d'Ile de France (Livre)
 - ARCADI Ile de France
 - Le Conseil Départemental de Haute-Loire (Grégory Lasson est devenu directeur des Affaires Culturelles suite à l'intégration de Haute-Loire Musique et Danse)
 - Le Conseil Départemental de la Somme (avec Frédéric Sannier, devenu directeur des Affaires Culturelles, ancien utilisateur du RIC avec Spectacle Vivant en Picardie)
 - L'ADDA du Gers, dont le directeur Benoit Rivière a participé aux débuts du RMD
- L'ADDIM de l'Ain a été intégré par le Conseil Départemental, Claire Marinoni est devenue directrice des affaires culturelles, Jérôme Pauget reste le correspondant du RIC.
- Suite à la fusion des régions, des structures adhérentes au RIC fusionnent, par exemple, entre le Centre Régional des Lettres de Midi-Pyrénées avec Languedoc-Roussillon Livre et Lecture. La nouvelle configuration est une seule structure juridique avec deux antennes.

Une solution technique globale a été trouvée et mise en place : un serveur TSE et installé à Montpellier, des « clients légers » installés sur les deux sites : les chargés de missions des deux antennes travailleront sur la même base. Le serveur peut être également utilisé pour le partage de documents hors RIC.

Le Centre Régional du Livre de Basse-Normandie et l'Agence du Livre de Haute Normandie devraient aussi fusionner en Normandie Livre et Lecture dès le début 2018, même configuration une seule structure juridique et deux antennes (Caen et Rouen), les solutions envisagées sont soit un serveur TSE, soit une liaison VPN directe entre les deux box des deux antennes ou une synchronisation programmée.

Enfin, le Centre Régional Livre et Lecture en Picardie, déjà adhérent, récupère les données et les ressources du Centre régional des lettres et du livre du Nord-Pas de Calais, une seule structure juridique et deux antennes (Amiens et Arras).

- Arnault Debris demande s'il existe une configuration de RIC avec un site dédoublé avec deux cotisations. Mounir Tarifi répond qu'il n'y a qu'une possibilité : un adhérent obtient une

licence, la Borne de consultation et le RIC WEB étant des modules gratuits. Ce cas de figure n'est pas pris en compte actuellement par la convention-cadre du RIC.

Mounir Tarifi précise que pour les fusions des structures du Livre, l'équipe RIC se chargera de la fusion des données et mettra en place la solution la plus adaptée pour l'échange de données.

La configuration TSE a été testée et adoptée et l'équipe RIC est en cours de test de la solution VPN.

- Arnault Debris indique que l'annuaire régional du FAR est à présent également l'annuaire régional des musiques actuelles pour l'ensemble de la Normandie grâce à la complicité du Centre d'Expressions Musicales (CEM) du Havre qui a apporté sa collaboration à la réintégration sous RIC des artistes présents dans sa base.

2. Point sur la mise en place de la V15

Mounir Tarifi explique que, depuis la mi-2017, quelques soucis de fonctionnement sont remontés vers l'équipe RIC et l'ont conduite à commencer le travail de migration vers la V15.

Ces soucis sont plutôt d'ordre d'affichage avec les nouvelles OS MAC pour les PC, aucun dysfonctionnement n'a été remonté.

Il y a eu une phase de test cet été, la version est maintenant prête à être installée, les demandes sont enregistrées, un planning est en place et nous allons commencer au plus vite ces migrations.

Par ailleurs, tous les nouveaux entrants sont installés directement en V15.

3. Besoins des utilisateurs exprimés par les représentants des fédérations

a) Fill

Mailys Affilé présente les demandes qui résultent d'une réunion interne à la Fill le 13 octobre 2017, et qui a rassemblé des représentantes de la Fill, de l'ARL Haute-Normandie, de Languedoc-Roussillon Livre et lecture, du CR2L Picardie, de l'ARL Paca, et de Livre et lecture en Bretagne.

Demandes générales

- Conséquences de la fusion des agences pour certaines régions :

Cette nouvelle situation concerne :

- Le CR2L Picardie qui va étendre le RIC au Nord-Pas-de-Calais (dans le cadre de la nouvelle région Hauts-de-France).
- Le CRL Basse-Normandie et l'ARL Haute-Normandie qui vont fusionner leurs bases dans le cadre de la nouvelle structure Normandie Livre et lecture.
- Languedoc-Roussillon Livre et lecture et CRL Midi-Pyrénées qui vont fusionner leurs données dans le cadre de la nouvelle région.

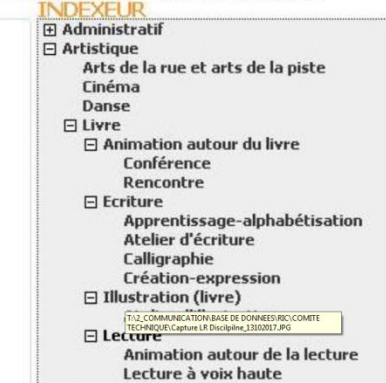
Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
-----------	---------------------------------

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Quelles seront en 2018 les modalités d'adhésion pour les « nouvelles régions » ?</p> <p>Les référents RIC de chaque structure ont besoin d'une réponse rapide pour établir un budget prévisionnel au plus proche de la réalité. Le tarif est-il généralisé au niveau de la Fill ?</p> <p>Les modalités d'adhésion vont-elles être revues dans le cadre de la fusion de certaines régions adhérentes chacune au RIC ? Plutôt dans le sens d'un tarif double ou réduit de moitié ?</p>	<p><i>Une structure = une adhésion</i></p> <p><i>Le tarif pourrait être revu par le Comité d'Orientatation et de Pilotage car la configuration d'une structure et deux antennes n'est pas prévu dans la convention cadre</i></p> <p><i>Une réunion du comité d'orientation est programmée en Février.</i></p>
<p>Comment peut s'opérer au mieux la fusion des bases de données de deux agences utilisant le RIC ? d'une agence membre du RIC et d'une structure qui ne dispose pas encore de l'outil ?</p>	<p><i>Pour la fusion de deux structures adhérentes, il suffit de faire un petit toilettage de données hors région et prendre rdv avec l'équipe de la Cité</i></p> <p><i>Pour la fusion d'une structure adhérente et une structure non adhérente au RIC.</i></p> <p><i>Il faut adresser le ou les fichiers de la dite structure pour examen et estimation du temps de traitement.</i></p>
<p>La consultation des données à distance est-elle possible ? Pour les agences qui ont fusionné, est-il possible techniquement de synchroniser les serveurs ?</p> <p>Quelle solution paraît la plus adéquate pour accéder simultanément à cette base commune ?</p>	<p><i>Voir point 4</i></p>
<p>Qu'en est-il de la correspondance avec les données de l'Observatoire de la lecture publique pour compléter les fiches DA – Bibliothèques ?</p>	<p><i>Cette question est techniquement réglée depuis 2015. Il faut juste que les structures aient les données avec un format régulier.</i></p>

Demands techniques

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Affichage problématique sur les PC portables : en fonction de la configuration des postes, la fenêtre RIC n'apparaît pas entièrement.</p>	<p><i>Le problème d'affichage du RIC sur les ordinateurs portables est réglé par cette nouvelle version V15 (la résolution d'écran fait que la fenêtre ne s'affiche pas entièrement, la barre de fenêtre est masquée : on ne voit pas le nom du fichier consulté, ni le nombre d'enregistrements).</i></p>

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Ajouter dans le fichier « Œuvres » / Index : Type d'œuvres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ livre numérique ○ livre audio ○ revue papier ○ revue numérique 	<p><i>Demande acceptée.</i> <i>Il faut juste nous adresser les champs à mettre dans chaque rubrique</i></p>
<p>Dans le fichier « DA » / Editeurs de livres : nom des champs à modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de titres au catalogue ○ Nombre de publications annuelles (parutions par an) 	<p><i>Demande acceptée.</i> <i>Cette modification a été apportée à partir de la version Ric_ServeurV3_209</i></p>
<p>Dans le fichier « Dispositifs » : créer un lien avec le Guide des aides de la Fill sur leur site : http://fill-livrelecture.org/outils/aides-subventions-auteur-edition-librairie/</p>	<p><i>Il s'agit d'une page du site de la FILL.</i> <i>Demande acceptée.</i></p> <p><i>L'équipe de la Cité peut créer une petite fonction qui permet de générer une mise à jour pour chaque utilisateur régional afin d'alimenter automatiquement cette rubrique du site de la FILL.</i></p>
<p>Dans les fichiers « Agenda » et « Formation » : pour l'export vers le Web, il n'y a pas d'affichage des évènements passés/archivés : le module agenda n'affiche que les évènements et/ou stages « à venir », et ne prend plus en compte les évènements ou stages passés. Nous aimerions que les pages de certains évènements ou stages passés restent actives, mais ne soient pas affichées dans l'agenda sur le web (qui démarre forcément chronologiquement à la date du jour). Serait-il possible d'ajouter sur les fiches « Evènement » et « Formation » une case à cocher permettant de le « laisser affiché sur le web une fois la date passée » dans l'export ? Peut-être l'intitulé « export d'office » ?</p>	<p><i>Il faudrait préciser le besoin :</i> <i>L'équipe de la cité demande la réalisation d'une note pour bien identifier le besoin.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Faut-il intégrer toutes les données dans l'export sans filtre ?</i> - <i>Est-ce que cela représente uniquement une sélection de fiches ?</i> - <i>S'il faut les prendre en compte sur le module Ric agenda, cela sera sous quelle forme et dans quelle rubrique ?</i>

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Dans le fichier « Agenda - Evénements » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvoir rajouter deux champs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Twitter ▪ récurrence/fréquence (annuel, biennal,...) pour préciser le type de manifestation. - pouvoir ajouter un courriel propre à un événement, distinct de celui du DA ou de la PP qui lui sont indexés. 	<p><i>Demande acceptée.</i></p> <p><i>Ajout du champ courriel dans la table Agenda</i> <i>Cette modification a été apportée à partir de la version Ric_ServeurV3_209</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>On peut ajouter d'un champ Twitter (en cours)</i> - <i>Dans l'activité liée, le champ 'Périodicité' existe lorsqu'on choisit Type d'activité = Programmation/Manifestations</i>
<p>Pour le module « Annuaire » : il faudrait pouvoir filtrer la recherche des auteurs, selon s'ils sont aussi animateurs d'ateliers, en résidence d'écriture etc...</p> <p>c'est-à-dire ce qui est complété sur la fiche DA des auteurs comme indexation pour la « Discipline » (cf. capture d'écran, ci-dessous) :</p> <p><input type="radio"/> valeur stricte <input type="radio"/> valeur ascendante</p> 	<p><i>L'administrateur RIC local peut modifier la nomenclature « Discipline » et développer la rubrique Auteur.</i></p>

b) Interrogations concernant la fusion entre le CRL et l'ARL en Normandie :

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Pour harmoniser nos bases avant la synchronisation des deux bases, nous souhaiterions pouvoir nous connecter sur les 2 bases à distances. Est-ce possible ?</p>	<p><i>A voir avec Stéphanie Carlier (ARL HN) et Stéphane Ronarc'h (CRL BN)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Depuis, l'équipe RIC a installé une version monoposte au CRL BN avec le data de l'ARL HN afin de réaliser une vérification de données et leurs homogénéisations. Un rdv a été pris pour dresser le planning de fusion</i>

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Concernant la nomenclature des implantations, les villes nouvelles n'apparaissent toujours pas sur le RIC (je prends l'exemple de Cherbourg-Octeville qui s'appelle maintenant Cherbourg-en-Cotentin, mais il y en a beaucoup d'autres). Ceci pose problème à plusieurs niveaux : tout d'abord en ce qui concerne les retours de courriers de la Poste. Les communes n'existant plus ou la commune ayant fusionné avec une autre, il nous arrive fréquemment de recevoir des courriers qui n'ont pas été attribués au destinataire par défaut d'adresse.</p>	<p><i>La table Implantations est une table nationale qui est gérée localement par le Correspondant RIC. Le gestionnaire de la base de données peut appliquer les modifications ou ajout qu'il jugera nécessaire pour la compléter.</i></p> <p><i>Une note technique décrit la procédure à suivre sur l'espace documentation.</i></p> <p><i>L'équipe de la Cité intervient uniquement pour mettre à jour la population sur cette table</i></p>
<p>Une autre question concerne la géo localisation en rapport avec l'annuaire et l'agenda mis en ligne sur le site : les villes nouvelles ou les communes qui ont changé de nom ont-elles été mises à jour sur Google ?</p> <p>Il est possible pour les utilisateurs de créer de nouvelles implantations dans la nomenclature ou de changer l'intitulé de l'implantation (par exemple changer Cherbourg-Octeville en Cherbourg-en-Cotentin). Mais une fois cette opération faite, est-ce que ce nouvel intitulé apparaîtra sur toutes les fiches, dans tous les liens ?</p>	<p><i>La géo localisation se fait selon les coordonnées Longitude et Latitude de chaque lieu ou adresse. Si l'activité a déménagé, il faut mettre à jour ces deux champs en cliquant sur l'intitulé Longitude ou latitude disponible en bas du formulaire de saisie.</i></p>

c) PFI

Jean-Louis Battistetti présente les différentes demandes d'évolutions techniques exprimées par les utilisateurs des structures affiliées à la PFI.

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
<p>Serait-il possible que lorsqu'on intègre un média, automatiquement soit reporté dans le nom média (nom à afficher), le nom complet de la fiche. Sachant qu'il faudrait rallonger le varchar de la rubrique à 255 pour ne pas qu'il soit tronqué. Si plusieurs photos = idem.</p>	<p><i>Voir le fonctionnement de l'onglet média depuis la version 192 : le nom à afficher est vide par défaut pour permettre à l'utilisateur d'indiquer le nom qu'il souhaite.</i></p> <p><i>Demande acceptée.</i></p> <p><i>Cette modification a été apportée à partir de la version Ric_ServeurV3_209</i></p>
<p>Pouvoir récupérer le lien média dans une synchronisation (ex : pour les fiches agenda de l'agence du Livre, actuellement les médias ne sont pas synchronisés et je suis obligé d'aller sur leur site et de les réintégrer à la main).</p>	

Questions	Réponses de l'équipe de la Cité
Lorsqu'il n'y a pas de média sur une fiche événement rattachée à un événement principal, il serait intéressant que la fiche événement puisse récupérer la photo de l'événement principal par défaut.	<i>Il faudrait préciser le besoin : L'équipe de la cité demande la réalisation d'une note pour bien identifier le besoin. -Faut-il récupérer la totalité des médias de la fiche principal ou uniquement les images ?</i>
Quand une fiche est multi-implantée, serait-il possible que soit affichées les communes d'implantations par ordre alphabétique ?	<i>Demande acceptée. Tous les termes de la nomenclature sont trier par ordre alphabétique Cette modification a été apportée à partir de la version Ric_ServeurV3_209</i>
Lorsque l'on utilise l'outil « décliner la page courante à partir des valeurs indiquées » pour multi-indexer, le bouton contient ne fonctionne pas. (c'est peut-être normal ?)	<i>Dysfonctionnement repéré et corrigé Cette modification a été apportée à partir de la version Ric_ServeurV3_209</i>
Le récap session dans l'export ric agenda passe avec l'export global mais n'est pas reporté avec l'export AMS (dans le cas d'une création de fiche bien sûr)	<i>Dysfonctionnement repéré et corrigé Cette modification a été apportée à partir de la version Ric_ServeurV3_209</i>

4. Méthode à suivre en cas de fusion de deux structures

Les deux structures sont adhérentes au RIC

La consolidation des deux bases de données doit se faire en 3 étapes :

- Étape 1 : faire un contrôle de saisie afin d'harmoniser les approches de gestion des données au niveau des deux administrateurs. Vérification de la nomenclature et des données saisies hors ancien région
- Étape 2 : consolider les deux bases de données afin d'en créer une seule qui comporte la somme des données des deux structures .Ce travail sera réalisé par l'équipe de la Cité.
Cette opération dure en moyenne 3 jours
- Étape 3 : procéder à l'installation, le déploiement de l'application et la formation des nouveaux utilisateurs

Pour cette dernière étape, il existe un changement de contexte car une nouvelle configuration est apparue (une structure juridique avec deux antennes).

Pour cela nous avons mis en place et testé en cours de l'année 2017 quelques solutions qui permettent de répondre à une approche de partage qui va plus loin que le simple travail sur la base de données mais aussi de créer une harmonie qui permettra de travailler en réseau local comme si les deux structures étaient dans le même lieu et ainsi créer un espace de travail commun pour faciliter les échanges.

- **Première solution** est l'accès de données à distance (TSE). Cette solution a été mise en place par Livre et lecture en Occitanie avec la version RIC V13. Elle a aussi été déployée pour l'installation du RIC au Conseil départemental de la haute Loire avec la version RIC V15 qui donne plus de souplesse. Testée et approuvée.
- **Deuxième solution** est l'utilisation du VPN (Réseau Privé Virtuel) sans utilisation de logiciel supplémentaire mais de créer une liaison de Box internet à Box internet entre les deux antennes. Elle est en cours de test.
- **Troisième solution**, utiliser la synchronisation de données instantanée entre deux bases de données RIC installées dans les deux antennes. Cette solution ne concerne que le partage de la base de données.

Une structure adhérente au RIC et une structure non adhérente au RIC

La seule différence réside dans l'étape 2 où il faut préparer le fichier de la structure non adhérente afin de l'importer à la base RIC. La durée de cette étape est en fonction de l'état et la structuration de ou des fichiers de la structures adhérentes.

5. Questions diverses

a) Serveur Windows TSE

Jean-Louis Battistetti indique qu'une solution technique avec un Serveur Windows TSE + clients légers dans chacune des structures adhérentes est envisagée pour toute la région PACA, centralisée à l'ARCADE. L'idée est validée par l'ensemble des adhérents du RIC de la région

Mounir Tarifi indique qu'il faudra étudier le coût de cette opération et les conditions techniques, juridiques et de confidentialités d'une telle solution pour tous les adhérents du RIC : une seule base régionale ou nationale, avec des filtres, pour pouvoir maîtriser la gestion et faciliter l'exploitation des bases de données.

Certes, cette solution est testée techniquement mais pour des structures sous la même entité juridique.

Mounir Tarifi indique que si toutes les structures d'un même filtre régional ont toutes les informations mises en commun, des utilisateurs vont peut-être constituer des fichiers parallèles avec les informations qu'ils ne souhaitent pas partager.

Pour clarifier ce dernier point, L'équipe de la Cité va mettre en place début mars une configuration TSE avec un certains nombres de client afin de tester le travail en commun entre structures sous entités juridiques différentes et surtout le partage de données sur une même base.

Mounir Tarifi propose que l'on étudie cette possibilité à un niveau régional d'abord, qui simplifierait les problèmes rencontrés lors des synchronisations. Le point majeur à définir serait les règles d'usage de chaque niveau d'utilisateurs du RIC.

Nous désignerons un site pilote en commun accord avec le comité d'orientation.

Isabelle Meyrou demande, dans le cas de cette solution TSE, qui gèrera les prestataires des sites internet des utilisateurs du RIC WEB ?

Mounir Tarifi répond que c'est aussi un des points à étudier.

b) Protection des données personnelles

Jean-Louis Battistetti soulève la question des nouvelles réglementations européennes en matière de protection des données personnelles qui seront effectives à partir de mai 2018.

L'équipe RIC va demander au responsable du service juridique de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris de se pencher sur cette question, et de faire dès que possible un retour spécifique pour les structures signataires des licences RIC, pour ce qui est de la récolte et de la diffusion des données personnelles.

En attendant, les informations sont à retrouver :

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-ce-qui-change-pour-les-professionnels>

<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/reglement-europeen-se-preparer-en-6-etapes>

Conclusion

Merci pour votre présence et vos suggestions.